

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2009**

**Compte-rendu conformément
à l'article L 2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

--==oOo==--

Membres composant le Conseil Municipal :	33
Membres en exercice :	33
Membres présents :	24
Membres absents et/ou représentés :	9

Secrétaire de séance :
Mme POGGI

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, M. PELISSIER, Mme SEIGNEUR, M. ALOY, Mme BRECHU, M. PERROT, M. MALAYEUDE, Mme PELISSIER, M. VALLEE, Mme POGGI, M. FACON, M. PIAT, Melle RONDEAU, M. PEGURRI, Mme MIMOUN, Mme BONGARD, Mme DENAIS, M. NERMOND, Mme FUENTES, Mme CHOLET, M. CADET, M. ADRIAENSSENS, M. LABOULAYE, M. LEOUE.

ÉTAIENTS ABSENTS REPRÉSENTES :

Mme SOLIBIEDA donne pouvoir à M. ADRIAENSSENS
Mme SUCHOD donne pouvoir à M. LABOULAYE
M. BUTIN donne pouvoir à Mme SEIGNEUR
Mme DIAS donne pouvoir à M. ALOY
M. GARRIGUES donne pouvoir à Mme POGGI
Mme GONNET donne pouvoir à M. le Maire

ÉTAIENTS ABSENTS EXCUSÉS :

M. HAMIDANI, Melle MARTEL, Mme DOUCET

Le Conseil Municipal du 09 mars 2009 a été préparé par :

I. Délégation affaires scolaires et enfance :

Maire-Adjoint : M. PELISSIER
Conseillers Municipaux délégués : Mme DENAIS, Mme BONGARD, M. LEOUE

II. Délégation des finances

Maire-Adjoint : M. MALAYEUDE
Conseillère Municipale Déléguée : Mme MIMOUN, Mme CHOLET, M. LABOULAYE

III. Délégation du personnel, de l'activité économique, du commerce et de l'artisanat :

Maire-Adjoint : Mme SEIGNEUR
Conseillère Municipale Déléguée : M. CADET, M. FACON, Mme SUCHOD

IV. Délégation services techniques et travaux :

Maire-Adjoint : M. PERROT

Conseillers Municipaux Délégués : M. PEGURRI, Mme COLEOU, M. ADRIAENSSENS

V. Délégation des affaires sociales, solidarité entre générations, handicapés, crèches et santé

Maire-Adjoint : Mme POGGI

Conseillers Municipaux Délégués : M. NERMOND, M. GARRIGUES, Mme DOUCET

VI. Délégation culture emploi et formation :

Maire-Adjoint : M. VALLÉE

Conseillère Municipale Déléguée : Mme DIAS, M. HAMIDANI, Mme SUCHOD

VII. Délégation urbanisme, développement durable, cadre de vie et sécurité alimentaire

Maire-Adjoint : M. ALOY

Conseillers Municipaux Délégués : M. BUTIN, Melle MARTEL, Mme SOLIBIEDA

VIII. Délégation des sports et espaces verts :

Maire-Adjoint : Mme PELISSIER

Conseillers Municipaux Délégués : M. PIAT, Mme FUENTES, M. ADRIAENSSENS

IX. Délégation jeunesse :

Maire-Adjoint : Mme BRECHU

Conseiller Municipal Délégué : Melle RONDEAU, M. NERMOND, Mme SOLIBIEDA

Autres :

- **Sécurité publique et circulation** : Mme PELISSIER, Maire-Adjoint

- **Affaires générales, état civil, nouvelles technologies et cimetière** : M. FACON, Conseiller Municipal Délégué

Commission urbanisme :

Date : Lundi 2 mars 2009

Présents : M. ALOY, Mme SOLIBIEDA

Absents excusés : Melle MARTEL, M. BUTIN

Commission services techniques et travaux :

Date : Mardi 3 mars 2009

Présents : M. PERROT, M. PEGURRI

Absent excusé : M. ADRIAENSSENS

Commission finances :

Date : Vendredi 6 mars 2009

Présents : M. MALAYEUDE, Mme CHOULET, Mme MIMOUN

Absents excusés : M. LABOULAYE

Aucune observation n'étant formulée sur le compte-rendu de la précédente séance, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

I. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire prend la parole,

Conformément à l'article L.270 du Code Electorale « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est*

appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Considérant le décès de Madame Yannick COLEOU, conseillère municipale de la liste « Continuons ensemble pour le Neuilly-Plaisance que vous aimez ».

Madame Marie-Sophie GONNET étant la candidate suivante sur la liste, celle-ci est donc amenée à remplacer Madame Yannick COLEOU.

En application de l'article du susdit Code Electoral, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'installation immédiate de Madame Marie-Sophie GONNET dans ses fonctions de conseillère municipale.

II. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint aux affaires scolaires et à l'enfance,

Afin que l'école de notre ville soit celle de la vie, du bien être et des valeurs, nous nous fixons 6 objectifs principaux :

- Maintenir l'ouverture de l'école sur le monde
- Assurer aux enfants et aux enseignants les meilleures conditions de travail
- Intéresser l'enfant à l'école pour mieux lutter contre l'échec
- Favoriser l'intégration des enfants dans leur ville avec l'objectif d'un véritable apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté
- Soutenir les projets d'école
- Assurer un service d'accueil en cas de nécessité

1/ Les actions et moyens consacrés à la réussite des élèves

Le budget global consacré aux écoliers nocéens est l'un des premiers postes de dépenses de la ville.

Il est l'illustration de la volonté de la ville de donner à chaque élève les conditions d'une scolarité réussie, dans le premier degré tout d'abord, puis au collège par la suite, en termes d'accès aux savoirs et connaissances et d'intégration.

Le personnel municipal affecté aux 12 écoles de la ville est au nombre de 95 personnes, ce qui représente un pourcentage important du budget de la délégation. L'année passée, la collectivité y a consacré quelques 492.000€. Ce très important effort financier sera poursuivi en 2009.

L'objectif pour 2009, avec l'accord des différents « métiers » intervenant dans les écoles, sera d'assurer un meilleur service, notamment auprès des écoles maternelles.

Pour illustrer l'importance que revêt cet investissement financier sur le budget de la ville, en plus des ATSEM, du personnel des offices, des chauffeurs de cars....11 vacataires « sécurité-école » sont, cinq fois par jour, présents devant les écoles élémentaires de la ville pour assurer la sécurité des enfants soit un coût global de 72000€.

Concernant le quotidien des écoles, dans l'objectif de mettre toutes les chances du côté des petits nocéens, et parce que c'est aussi la vocation de la Caisse des Ecoles d'améliorer les conditions matérielles des élèves, son Conseil d'Administration a décidé d'une augmentation de 3% du montant des crédits scolaires.

La commune de Neuilly-Plaisance soutient le travail remarquable des personnels enseignants en prenant également en charge, pendant le temps scolaire, au delà de ses obligations, l'enseignement de nombreuses activités telles que le judo (CE2), le tennis (pour (CM1), le hand-ball (CM2) et la piscine pour tous à partir de la Grande Section maternelle.

C'est ainsi près de 470 heures d'éducation aux sports d'opposition, individuel ou collectif qui ont été dispensées en 2008.

Une initiation à l'anglais est également proposée dans les écoles dépourvues d'enseignants habilités et en Grande Section maternelle.

Bien entendu, comme les années précédentes, nous continuerons à faciliter l'engagement des personnels d'éducation. Les enseignants ayant décidé d'initier un projet de classe à PAC auront à leur disposition les moyens nécessaires pour mener à bien leur activité.

Certains maîtres proposent à leurs élèves un projet de classe transplantée. Nous prévoyons encore le départ de 12 classes, l'objectif ayant toujours été de permettre à chaque petit nocéen de participer à un tel séjour sur la durée globale de sa scolarité.

La participation familiale demandée correspond environ à 40% du prix réel du séjour.

Pour 2009 encore, les écoles sont associées au salon du livre policier. Huit classes participent aux ateliers d'écriture et 13 vont constituer le jury qui décernera le prix du Lionceau Noir.

Ce lieu unique qu'est la SALLE NATURE restera cette année encore un outil pédagogique extraordinaire pour élèves et enseignants désireux de travailler à la découverte du patrimoine naturel local.

Son écologue municipal reçoit sur projet, au gré des saisons, des groupes d'écoliers dont l'apprentissage et la découverte de l'environnement sont inscrits dans les programmes scolaires.

Ce dispositif rencontre un vif succès, le planning d'occupation en atteste.

En parallèle à ces activités culturelles et sportives, la ville de Neuilly Plaisance dote toutes ses écoles élémentaires de moyens informatiques indispensables et de l'accès à Internet par une liaison à haut débit.

Cet outil est entretenu par une société de services et le matériel est régulièrement renouvelé.

Il est l'outil que met la ville à disposition des élèves afin que ceux-ci puissent être en mesure de valider le B2I avant leur arrivée au collège.

L'an passé, la ville a équipé une école élémentaire, à titre expérimental, d'une classe mobile informatique de 13 postes ainsi que de 2 TBI (tableau blanc interactif) afin de permettre aux maîtres, sur la base du volontariat, de mettre en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques axées sur l'interaction et les nouvelles technologies.

Pour finir en direction des enfants, nous organisons pour les vacances scolaires de printemps et d'été, des séjours à la mer à Piriac et à Saint-Hilaire et à la montagne à Sixt Fer à Cheval (200 places au total sont proposées).

2/ Les actions et moyens engagés en direction des familles

Même si la vocation première du service scolaire est de favoriser la réussite des enfants au sein des établissements scolaires, ceci ne peut se faire sans mener en parallèle des actions en direction des premiers usagers de ce service que sont les parents.

Des mesures continueront ainsi à être déployées ; toujours dans un souci de sécurité, un service gratuit d'autocar accompagne les enfants du secteur des Bords de Marne vers le groupe scolaire Victor Hugo. Ce ramassage scolaire existe également entre les écoles Frapié et les Cahouettes et le Val de Plaisance.

Les déplacements sur les lieux d'activités tels la bibliothèque, le stade, la piscine... continueront bien évidemment à être assurés ainsi que les sorties scolaires, au nombre de 60 demi-journées par trimestre réparties sur les 12 écoles.

De plus pour 2009, le rythme de vie, les aléas des déplacements en transports en commun, la vie professionnelle des parents... sont des réalités qui aujourd'hui contraignent les familles à avoir une organisation compliquée si elles veulent, et doivent, respecter les délais d'inscription aux activités de loisirs, les paiements des services consommés de leurs enfants....

Aussi, et dans le souci de permettre à un maximum d'usagers des services dédiés à l'enfance, un gain de temps, une souplesse dans les horaires pour effectuer toute une palette de démarches « à distance », la ville a prévu de se doter de « l'Espace Famille ».

C'est la poursuite de la modernisation du service qui a été engagée en septembre 2008 par l'édition et l'envoi d'une facture unique pour les activités péri et post scolaires. Cette « e-administration » est un guichet virtuel ouvert 24h/24h pour effectuer des démarches administratives par internet qui, jusqu'à maintenant, s'effectuent à la Mairie, aux horaires d'ouverture (paiement en ligne, demande d'attestation, pré-inscriptions...)

Enfin, une troisième mesure concerne le service minimum d'accueil : nous respecterons la loi sur le service minimum dans les établissements scolaires qui impose la mise en place d'un d'accueil dès lors qu'il y a plus de 25% d'enseignants en grève dans l'école. Nous y déploierons le personnel nécessaire afin d'assurer la garde des élèves dans de bonnes conditions d'accueil et de sécurité.

CENTRE MUNICIPAL DE L'ENFANCE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christine DENAIS, Conseillère Municipale déléguée au Centre municipal de l'enfance,

Pour offrir aux enfants qui nous sont confiés un accueil de qualité, nous leurs proposons :

- Des équipements adaptés, du personnel formé et motivé mettant en oeuvre un projet éducatif et un projet pédagogique clairement affichés,

- Des activités répondant à des objectifs d'épanouissement de l'enfant dans le respect de ses rythmes de vie, concrétisés dans ce projet pédagogique, des locaux qui répondent aux normes de sécurité des établissements recevant du public qui ont bénéficié comme tous les ans d'améliorations et d'aménagements. Cette année une importante réhabilitation du terrain extérieur du centre des Renouillères a été effectuée (30 000€).

Le projet éducatif est élaboré par la Mairie.

Le projet pédagogique est défini par chaque directeur avec son équipe en respectant le rythme de vie de l'enfant. L'accueil des enfants est assuré les soirs, mercredis et vacances scolaires. Au-delà des diplômes et du taux d'encadrement réglementaire, la qualité du recrutement des animateurs est privilégiée. Un soutien scolaire est assuré deux soirs par semaine par deux institutrices pour les élèves du C.E.2 au C.M.2 fréquentant le centre des Renouillères.

TEMPS FORTS DE L'ANNEE 2008 :

Pendant l'année scolaire :

- mini-olympiades inter centres maternels
- spectacles de fin d'année
- Sorties musées

Pendant les vacances scolaires :

- Visites et spectacles, bowling pour les vacances d'hiver
- Le carnaval a été le fil conducteur des vacances de Printemps

Pour l'été : les centres maternels ont organisé des sorties pique-niques sur sept bases de loisirs et parcs d'attraction, ainsi que des sorties au Parc Floral et au Parc des Côteaux d'Avron. Les primaires eux aussi ont pu bénéficier à la journée de sorties sur dix sites différents. En plus un camping à la base de loisirs de Champs a été organisé pour une vingtaine d'enfants en juillet

- Pour les vacances de la Toussaint et Noël, en plus des activités habituelles des sorties théâtres, au musée de l'Air et sur différents parcs ont été proposées. Une compagnie est venue présenter un spectacle aux petits et Gyraf a entraîné les primaires au « Royaume arc en ciel » au cours de sa prestation.

PROJETS DU CENTRE MUNICIPAL DE L'ENFANCE POUR 2008/2009

•Centres primaires :

Continuité du travail sur les musées à travers de nouveaux thèmes avec la collaboration d'une intervenante spécialisée dans la visite des musées. **Le centre Herriot et le centre des Renouillères** travailleront sur le thème commun de l'environnement. A travers de multiples activités et sorties, les animateurs tenteront de sensibiliser les enfants à l'écologie et prendre conscience de leur rôle d'éco-citoyen.

- **Les petits** vont privilégier l'observation de la nature pour mieux l'appréhender et mieux agir vis-à-vis d'elle.
- **Les petits moyens** vont plus spécifiquement s'attacher à l'étude des emballages, à leurs possibilités de recyclage et ils essaieront de créer à partir de matériaux de récupération.
- **Les moyens** vont s'intéresser à la protection de l'environnement. Le parc du Plateau d'Avron et ses biotopes sera un lieu privilégié pour cette étude.
- **Les moyens grands** seront sensibilisés au tri sélectif et au recyclage par la mise en place d'une maison éco-citoyenne destinée à collecter les bouteilles plastiques et emballages de carton.
- **Les grands** vont s'attacher à redonner une seconde vie aux objets.

L'année sera naturellement ponctuée par des sorties et des spectacles en rapport avec le thème. La visite du jardin des plantes, du Palais de la Découverte, de la Cité des Sciences, d'un centre de tri sélectif sont programmées. Les productions des activités manuelles et les réalisations seront montrées au public au cours d'une soirée portes ouvertes courant mai sur les centres Herriot et Renouillères.

•Centres maternels :

Centre Paul Doumer : les petits travailleront sur le thème de la mer, les moyens découvriront les planètes et les grands visiteront la forêt et ses animaux

Centre Foch : découvrir la diversité qu'offre la nature et prendre conscience de l'importance de sa préservation

Centre Victor Hugo : les petits travailleront sur le thème du cirque, les moyens sur le monde des insectes et les grands sur les enfants des peuples nomades

Centre Léon Frapié : l'écologie sera leur fil conducteur. Comment trier, recycler, économiser l'énergie, l'eau ; en un mot préparer l'avènement d'un éco-citoyen.

Centre Bel Air : le centre s'attachera à favoriser l'autonomie et la socialisation de l'enfant au cours des différents temps de la journée. Développer le respect de l'autre, du matériel, des lieux permettre un apprentissage à la vie en collectivité.

Pour tous les centres comme tous les ans, sorties diverses, carnaval aux vacances de Pâques, mini-olympiades et spectacles de fin d'année seront au programme.

RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint délégué aux affaires scolaires et à l'enfance,

L'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement physique et mental. Tous les jours, les restaurants scolaires apportent aux enfants des aliments de bonne qualité pour répondre à leurs besoins de croissance.

Le goût s'apprend, s'éduque, s'acquiert dans le temps. Au sein de chacune de nos structures, nous nous efforçons d'assurer une éducation nutritionnelle et une formation élémentaire du goût, par exemple, en multipliant les occasions de découverte.

Les restaurants scolaires proposent des menus appétissants et équilibrés, élaborés en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et le personnel de service, sous l'autorité de la diététicienne de notre prestataire. Il n'est pas possible d'ignorer le phénomène « Bio », nous avons initié l'introduction de telles denrées dans les menus. Nous continuerons dans cette voie.

Nous savons bien sûr, que l'obligation de sécurité pour les aliments offerts à la consommation humaine, sous quelque forme que ce soit, est un des fondements du droit alimentaire. Traçabilité des produits et sécurisation de la mise en œuvre par le respect des normes sont une règle. Pour cela, la formation continue des personnels de restauration est en place.

C'est un défi quotidien que de servir dans les 16 sites des écoles, du personnel municipal et des crèches les quelques 300 000 repas annuels.

C'est pourquoi je dois saluer ici, le dévouement du personnel de service.

C'est un gros effort financier pour le budget communal car il participe à hauteur de 31% du prix d'achat pour les élémentaires et 39% pour les maternelles, ce qui représente un peu plus de 290 000 €.

PERSONNEL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SEIGNEUR, Maire-Adjoint déléguée au personnel, à l'activité économique au commerce et à l'artisanat,

I PRESENTATION DU BILAN 2008

L'année 2008 s'est inscrite dans la continuité.

En matière d'effectifs, on peut observer une quasi stabilité.

Par ailleurs, comme les années passées de nombreux jeunes nocéens ont pu bénéficier d'un job été. Outre la satisfaction d'avoir perçu un salaire, ce fut l'occasion pour nombre d'entre eux d'acquérir une première expérience professionnelle.

Il est également à souligner l'effort important fait par la municipalité en direction de jeunes nocéens en difficulté recrutés en qualité d'apprenti ce qui leur permet ainsi d'acquérir un diplôme et une expérience qu'il pourront valoriser sur le marché du travail.

En matière d'évolution des carrières, les agents les plus méritants remplissant les conditions statutaires ont pu, comme les années précédentes, bénéficier d'un avancement d'échelon ou d'une promotion. Plusieurs agents ont également vu leur volontarisme et leurs efforts récompensés par la réussite à un concours.

En matière de formation, 15 agents ont pu suivre une préparation à un concours dispensée par le CNFPT.

Comme l'an passé, un agent a achevé en juillet sa formation à l'école d'auxiliaires de puériculture à Pantin où elle a obtenu son diplôme. Elle a ensuite réussi dans la foulée le concours administratif correspondant.

Au-delà des stages suivis au CNFPT, de très importants efforts financiers ont été consentis en matière de stages ou formations diplômantes assurés par des organismes privés et ce dans le but de toujours trouver les solutions les plus adaptées à chaque cas.

II PROJETS POUR 2009

L'année 2009 va s'inscrire dans le changement avec la mise en place de nouveaux outils managériaux afin de valoriser au mieux les compétences et volontés des agents de la ville.

En matière de promotion, comme chaque année, les agents les plus méritants bénéficieront des avancements, promotions et ce dans les limites prévues par le statut de la fonction publique.

Dorénavant, dans une volonté de transparence et afin de garantir une stricte égalité de traitement entre les agents, des critères indiscutables d'appréciation du travail fourni (fixation d'objectifs à atteindre validés par la Direction Générale des Services et le service du Personnel) ont été mis en place fin 2008.

La notation des agents a été également renouvée afin de permettre l'attribution ou l'augmentation des primes pour les agents ayant rempli les objectifs qui leur ont été assignés.

De même pour les avancements et promotions ainsi que pour les stages et préparations aux concours l'atteinte des objectifs fixés sera un critère prépondérant de leur attribution.

En matière de budget, dans le contexte économique actuel, nous porterons une vigilance encore plus accrue à la masse salariale. Chaque poste vacant fera l'objet d'une étude approfondie sur l'opportunité de son renouvellement.

L'objectif est de continuer à respecter le budget affecté aux dépenses de personnel sans pour autant diminuer la qualité du service rendu à la population.

En matière sociale, l'amicale du Personnel continuera à bénéficier d'une subvention profitant à l'ensemble de ses adhérents pour l'aider à maintenir une dynamique et une solidarité indispensable entre tous.

En matière d'emploi, nous continuerons à faire appel, à chaque fois que le poste le permettra, à des personnes en difficulté dans la vie active afin de permettre la réinsertion dans le monde du travail et ce par le biais des contrats aidés par l'Etat.

ACTIVITE, COMMERCE ET ARTISANAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles CADET, Conseiller Municipal délégué au commerce,

Au cours de l'année 2008, la ville a poursuivi sa politique de soutien à l'Union des commerçants en finançant un grand nombre d'animations telles que le concours de décorations et illuminations et le marché de Noël, les animations de Pâques et du 1^{er} mai sur les marchés du Centre et du Plateau ou encore le salon des terroirs.

S'agissant des marchés, ils rencontrent toujours le même succès et l'objectif est de maintenir la qualité des commerces, en sélectionnant ces derniers avec rigueur, lors des attributions de stands, et en renforçant le partenariat avec leurs représentants, notamment pour la mise en place d'animations concertées.

Pour 2009, le développement économique dans son ensemble, reste une priorité et une augmentation des investissements est prévue.

L'enquête sur l'aménagement du centre-ville permettra de connaître, à la fois, les préférences des Nocéens et celles des commerçants eux mêmes, en matière de mise en valeur et d'aménagement de l'espace aux abords des commerces et du marché du centre.

L'objectif est de conserver le caractère exceptionnel de notre cadre de vie en favorisant le développement d'une spécificité commerciale nocéenne. C'est ainsi qu'en 2008, nous avons entamé une démarche qui consiste en l'implantation d'artisans en centre-ville.

En 2009, cet objectif sera poursuivi grâce, d'une part, au recrutement d'un ambassadeur du commerce local qui aura pour mission principale d'instaurer un recensement et un suivi des locaux vacants et de poursuivre le développement de l'artisanat d'art, d'autre part dès que l'occasion se présentera, en usant du droit de préemption dont dispose la ville sur les locaux et fonds de commerce.

URBANISME

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles ALOY, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme, au développement durable, au cadre de vie et à la sécurité alimentaire,

BILAN DE L'ANNEE 2008

A- En matière d'autorisations d'occupation du sol, ont été déposées en 2008 :

- 61 demandes de permis de construire
- 135 déclarations préalables
- 8 demandes de permis de démolir
- 1 demande de permis d'aménager
- 102 demandes de certificat d'urbanisme
- 5 demandes d'autorisation d'aménager ou de modifier un ERP
- 364 déclarations d'intention d'aliéner (dont 116 transmises à VEOLIA EAU pour contrôle des installations intérieures d'assainissement)
- 323 demandes de renseignements d'urbanisme

62 logements ont été autorisés en 2008.

B- Acquisitions immobilières

➤ Local à usage d'habitation sis au 4ter, bd Galliéni

La commune a acquis ce local en vue de poursuivre la politique de renouvellement urbain engagée par la commune dans ce secteur. Avec l'acquisition du local commercial réalisée le 31 août 2007, la commune a désormais acquis la totalité de la propriété.

➤ Parcelles de voirie dans la ZAC des Bords de Marne 2 et au 9, avenue des demoiselles

Ces parcelles de voiries ont été acquises en vue de leur intégration dans le domaine public communal.

C- Contrat de pôle portant sur la gare RER

L'année 2008 a vu la concrétisation de la phase 2 du contrat de pôle par l'aménagement d'une nouvelle traversée piétonne sur la RN 34 dans le prolongement de la Voie Lamarque.

D- ZAC des Bords de Marne 2

En 2008, la deuxième Résidence pour Etudiants de Neuilly-Plaisance construite au 44, bd Galliéni a ouvert ses portes pour la rentrée universitaire.

E- Réaménagement du centre ville

La poursuite du débat en 2008 a permis la création d'un document synthétique reprenant les diverses propositions émises par les Nocéens et les bureaux d'étude afin d'en dégager l'essentiel et de donner le choix aux Nocéens entre les divers aménagements possibles.

F- Création d'un Pôle de Santé sur le terrain sis au 104, avenue du Maréchal Foch

L'engagement effectif de la ville et de la Sem, notamment pour les autorisations administratives d'exploitation, a permis de faire progresser rapidement ce dossier essentiel pour les prochaines années. Un permis de construire a donc été déposé

prévoyant la création d'un EHPAD de 113 chambres, d'une unité de soins de suite de 80 lits et d'une M.A.S de 42 chambres auxquels s'ajoutent 11 unités individualisées.

G- ZAC du Canal.

L'année 2008 a permis de voir aboutir les diverses négociations concernant la partie nocéenne de la ZAC du canal ; en effet, un hôtel restaurant de qualité devrait voir le jour sur l'emprise de 600m2 permettant ainsi d'offrir un cadre agréable et attractif pour les nocéens et leurs activités.

ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2009

Pour 2009, les orientations suivantes sont proposées :

- Centre ville

Les études concernant le réaménagement du centre ville ont pu aboutir sur la rédaction d'un document synthétique permettant de présenter différentes hypothèses de restructuration ; celles-ci ont alors développé les avantages et les inconvénients de chaque scénario ainsi que son chiffrage.

Les Nocéens ont pu alors se prononcer en toute connaissance de cause.

Si les nocéens expriment de façon conséquente leur volonté de réaménager, la commune réalisera alors les aménagements choisis dans le cadre d'un partenariat avec les différents intervenants (Conseil Général, Veolia pour les réseaux d'assainissement, EDF GDF, France Telecom pour l'enfouissement des réseaux...).

Une réflexion simultanée sur les espaces réservés et les emprises foncières de la ville en centre ville, devra être menée afin de résoudre les modifications éventuelles du stationnement qui pourraient découler du choix des Nocéens.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le Conseil Municipal a, par délibération du 30 juin 2008, approuvé un "périmètre de sauvegarde" du commerce et de l'artisanat de proximité et instauré le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.

La mise en place de ce droit de préemption particulier, s'ajoutant au droit de préemption urbain existant, constitue un outil qui permettra de redynamiser et préserver le commerce de proximité en centre ville.

- RN 34

Comme pour le centre ville, une reconquête totale des abords de la RN34 devra être envisagée ; en effet, une détérioration de la qualité urbanistique s'est peu à peu engagée avec une exotisation du commerce local associée à une déshérence du commerce et à une absence d'entretien du front bâti.

La commune disposant dorénavant d'un potentiel foncier entre la ZAC du canal en plein développement et les ZAC des bords de marne, maintenant achevées, une restructuration du front bâti peut enfin être envisagée et sera à l'étude tout au cours de l'année 2009.

La réflexion sur cette entrée de ville renouvelée s'appuiera aussi sur la qualité de l'accès sud RER enfin redynamisée et la volonté de permettre à un commerce de qualité répondant réellement aux besoins des habitants de prospérer.

- Des acquisitions foncières dans l'Espace Naturel Sensible seront poursuivies afin de préserver l'environnement et engager la création de jardins familiaux respectueux du développement durable dans le périmètre du bel air.
- La phase 3 du contrat de pôle "PDU" portant sur la restructuration de l'accès sud de la gare RER sera engagée avec une demande de permis de construire devant être déposée par la RATP avant la fin du 1^{er} semestre 2009.

- Les procédures d'adaptation du POS en vue de procéder à des réaménagements réglementaires et de zonage et afin d'y intégrer des dispositions favorisant le développement durable seront engagées.
- La construction du pôle santé au deuxième semestre 2009 pour une durée de deux ans environ sera lancée.

II/ LOGEMENT SOCIAL ET LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Michèle CHOULET, Conseillère Municipale déléguée à l'aide aux victimes, aux copropriétés et au logement,

Au 1^{er} janvier 2008, le nombre de logements locatifs sociaux s'élève à 1300 soit 15,68 % du nombre des résidences principales.

La commune poursuivra en 2009 ses efforts afin d'augmenter le nombre de ces logements et se rapprocher ainsi du quota légal fixé à 20 % : poursuite des acquisitions, réhabilitation de logements anciens, mise en place d'un système de conventionnement des logements existants.

Dans ce domaine, l'objectif est donc de continuer à entretenir et à agrandir notre patrimoine afin de permettre l'accès aux logements pour des personnes en grande difficulté.

III/ CONCILIATION

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Evelyne BONGARD, Conseillère Municipale déléguée à la conciliation,

En 2008, 55 dossiers ont été suivis :

- > 44 ont pu trouver alors une solution amiable
- > 4 sont toujours en cours de résolution
- > 4 n'ont pu aboutir par refus de la conciliation
- > 3 ont connu une suite judiciaire

Les litiges portent encore sur des nuisances sonores, des difficultés de voisinage conflictuelles quant à l'entretien des plantations ou des murs mitoyens.

176 dossiers ont pu être traités rapidement téléphoniquement à la plus grande satisfaction des plaignants.

SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elise BRECHU, Maire-Adjoint déléguée à la jeunesse,

Le service municipal jeunesse offre plusieurs types d'activités (soutien scolaire, ateliers sportifs et culturels, centre de loisirs sans hébergement pour primaires et adolescents, alphabétisation) répartis dans 5 structures.

Cette année nous souhaiterions développer les activités socio-culturelles en direction des 6-12 ans en les accueillant les mercredis et samedis après-midi autour d'ateliers créatifs.

Nous désirons aussi créer des cours d'alphabétisation supplémentaires en soirée, pour les adultes ne pouvant venir qu'après leur travail.

De même nous aimerions pérenniser les actions et manifestations en direction de la population « Jeunes » (exemples : fêtes de quartier, concerts à la bibliothèque ou à la salle des fêtes, meetings, spectacles, karting.....).

Nous favoriserons les échanges entre parents et intervenants lors des manifestations de quartier (exemple : la fête des enfants, aux Renouillères, le 21 septembre 2008). Cette année encore le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) nous a permis d'entrer dans le dispositif Lire-Ecrire-Grandir et d'obtenir ainsi un Chèque-Lire par enfant gracieusement offert par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis (C.A.F.).

Nous continuerons à coordonner l'utilisation des « équipements jeunesse » répartis sur la Ville : Maison de la Culture et de la Jeunesse, Centre Municipal d'Activités du Plateau d'Avron, Structure 16-20 ans, Mille Club, Studio Musique.

Nous souhaiterions également continuer à former nos animateurs. En 2008, 12 animateurs en ont bénéficié :

- Deux en BPJEPS
- Quatre en BAFA
- Un en BAPAAT
- Cinq en AFPS

En 2008, les jeunes 16-20 ans ont participé aux maraudes des « Restos du Cœur » et aux distributions du «Secours Populaire ». Ces actions humanitaires sont à poursuivre car elles développent l'esprit d'entraide et de solidarité chez les jeunes citoyens en devenir. Nous souhaiterions maintenir notre collaboration avec la Croix-Rouge. Celle ci a d'ailleurs permis l'obtention du certificat d' A.F.P.S. pour huit jeunes nocéens.

L'éducation au code de la route pour les deux-roues serait à mettre en place pour des raisons de sécurité évidentes et pour leur faciliter l'obtention du permis de conduire.

Trois mini-séjours ont été organisés en 2008 :

- Saint Leu d'Esserent pour quatorze 6-11 ans (cinq jours)
- Morvan pour huit 12-14 ans (cinq jours)
- Rouffiac pour huit 16-20 ans (8jours)

Nous envisageons de reconduire la sortie familiale à la mer, celle du 10 août 2008 organisée en partenariat avec la C.A.F de la Seine-Saint-Denis, ayant connu un vif succès.

Nous organiserons comme chaque année « la fête des familles » (très appréciée) à la Maison de la Culture et de la Jeunesse.

Nous souhaiterions mettre en place de nouvelles activités telles que : stage de danse orientale, cours de théâtre, tout en maintenant la poterie, le judo, la percussion, le cirque, le hip hop, la guitare.

Il serait profitable pour les jeunes du quartier de créer des temps forts autour d'événements sportifs et culturels : compétitions sportives, expositions des réalisations des jeunes, des sorties organisées, musée, théâtre, par groupes, en fonction de l'âge.

Nous aimerions accompagner les 16-20 ans dans leur recherche d'emploi, en collaboration avec le P.I.J et en procédant à des échanges et des visites sur site.

La réorganisation du fonctionnement du studio musique permettra à côté des anciens groupes, d'accueillir de nouveaux talents parmi les jeunes Nocéens. La mise en place d'un petit studio d'enregistrement faciliterait les créations musicales.

Les musiciens de « Trop plein de sons » se sont exprimés lors de concerts en 2008 : le 16 mai à la Bibliothèque, le 21 juin au Parc des Coteaux d'Avron, le 6 décembre au Téléthon. En 2009, les jeunes artistes amateurs se produiront en mini-concert à la bibliothèque les 3 derniers vendredis du mois de mars.

Cette expérience sera certainement réitérée dans les mois à venir.

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean PERROT, Maire-Adjoint délégué aux services techniques et aux travaux,

I - VOIRIE ET AMENAGEMENT

En 2008 les travaux suivants ont été réalisés :

- Entretien de voirie et trottoirs : avenue Jean Jaurès, Village de plaisance.
- Diverses réfection de chaussées

En 2009 les travaux suivants seront réalisés :

- Entretien et rénovation de chaussées suite aux dégradations dues aux intempéries (gel).
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Programme d'aménagement qualitatif de voiries et trottoirs

II - ECLAIRAGE PUBLIC – SIGNALISATION TRICOLORE

En 2008, la commune a poursuivi sa politique de recherche d'économie d'énergie en remplaçant les lampes ballons fluos (B.F) 250 W par des lampes au sodium haute pression (S.H.P.) 150 W, pour une quantité de 107 unités, représentant ainsi une économie en matière de consommation d'énergie de 40 %.

Par ailleurs les travaux suivants ont été réalisés :

- Rénovation de l'éclairage avenue du Maréchal Joffre et rue Félix Faure,
- Remplacement de 21 candélabres.

En 2009, la ville procédera à la mise en conformité de la signalisation tricolore de plusieurs carrefours :

- Maréchal Foch/ Pierre Brossolette/ Deux Communes/Eugène Sue/Marne,
- Fauvettes/Bel Air
- Maréchal Foch/Pré de l'Arche/8 mai 1945,
- Victor Hugo/Jean Jaurès,
- Fauvettes/Daniel Perdrigé.

La ville poursuivra également sa campagne de remplacement des lampes ballons fluos par des lampes au sodium.

Enfin le nouveau parking qui sera construit au-dessus du bassin Casanova sera doté d'un éclairage public.

III - ORDURES MENAGERES - COLLECTES SELECTIVES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre PEGURRI, Conseiller Municipal délégué aux services techniques, aux anciens combattants, aux fêtes, aux cérémonies, aux sports et aux espaces verts,

Les évolutions de tonnages des différents flux collectés en 2008 par rapport à ceux de 2007 s'établissent comme suit :

	2007	2008	Variation %
O.M	5 655,62 t	5 529,70 t	- 2,23 %
E.M	739,37 t	693,50 t	- 6,20 %

On peut constater que les tonnages des ordures ménagères ainsi que ceux des extra ménagères ont diminué par rapport à 2007.

	2007	2008	Variation %
VERRE	565,18 t	559,10 t	- 1,08 %
PES	915,64 t	912,36 t	- 0,36 %
DECHETS VERTS	942,15 t	972,32 t	+ 3,20 %
TOTAL	2 422,97 t	2 443,78 t	+ 0,86 %

Concernant les collectes sélectives, on peut remarquer une augmentation pour 2008 (+0,86 % entre 2007 et 2008).

Depuis le 16 février 2007, la commune s'est engagée dans une nouvelle action éco-citoyenne en mettant à disposition des nocéens dans les écoles, à la piscine et à la mairie, des conteneurs permettant la collecte des bouchons en plastique. Il a ainsi été récolté :

	2007	2008	Variation %
BOUCHONS	4,969 t	7,844 t	+ 57,86 %
Soit	1 656 000 bouchons	2 615 000 bouchons	

Soucieuse de préserver l'environnement, la commune a souhaité développer un programme de collecte sélective des lampes usagées et des déchets d'équipement électriques et électroniques, à ces fins une convention pour chacune de ces collectes a été passée entre OCAD3E et la ville de Neuilly-Plaisance durant l'année 2008.

La ville a également lancé une étude dont l'objectif était de dresser, dans un premier temps, un bilan global de chaque flux de collecte des déchets sur l'année écoulée mais également d'obtenir de façon précise et pour chaque flux la connaissance des coûts du service d'élimination des déchets (collecte et traitement), puis de faire ressortir les leviers d'optimisation et d'étudier des scénarii en vue de la maîtrise des coûts de gestion des déchets.

Fin 2008, une étude d'optimisation des collectes de déchets sur la ville a été lancée ce qui a permis de mettre en évidence un certain nombre de leviers visant à améliorer le service tout en réalisant des économies.

En 2009, ces différents leviers (modification des jours et ou des circuits de collecte, modification des fréquences de ramassage) vont être étudiés en vue d'une mise en application 2010.

Enfin, la ville poursuivra sa politique de communication et de sensibilisation concernant le tri sélectif via un mémo-tri ; des articles régulièrement publiés dans le Neuilly-Plaisance Echos ; l'intervention directe de l'ambassadeur de tri auprès des Nocéens.

IV – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean PERROT, Maire-Adjoint délégué aux services techniques et aux travaux,

L'année 2008 a vu la réalisation du poste anti-crue dit de la « RATP », ainsi que le commencement des travaux relatifs au Bassin Lamarque portant sur le lot 1 « paroi-moulée, injection ».

En 2009 la ville réalisera la fin des travaux du Bassin Lamarque et poursuivra l'entretien courant des réseaux d'assainissement.

V – ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Le législateur a fixé pour échéances le 1^{er} janvier 2011 pour la réalisation du diagnostic sur l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, et le 1^{er} janvier 2015 pour la réalisation des travaux.

La ville souhaite anticiper et c'est pourquoi, elle lancera dès 2009 la première phase portant sur la réalisation d'un diagnostic sur l'ensemble de son patrimoine bâti.

FINANCES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint délégué au service financier,

1 Un environnement international et national tendu

Dans un contexte international difficile, la France n'est pas épargnée. Après avoir plutôt mieux résisté que bon nombre de ses voisins européens (Espagne, Angleterre, Italie, Grèce) et malgré les efforts du Gouvernement et le train de réformes engagées, les bénéfices issus des mesures prises (défiscalisation des heures supplémentaires, prime à la casse, mesures fiscales...) sont atténués par cette crise économique sans précédent.

2 Neuilly – Plaisance dans l'action

C'est une action permanente en faveur des nocéens qui motive l'équipe municipale : action en faveur des familles et des entreprises en limitant la pression fiscale, en gelant, en 2008, les tarifs publics des services municipaux (centre municipal de l'enfance, école de musique, bibliothèque...) afin de permettre aux plus modestes de profiter des services et structures de qualité offerts par notre Ville.

Toujours dans cette dynamique participative à la vie quotidienne des nocéens, il est à noter que la ville fait un gros effort financier en faveur du monde associatif avec une enveloppe de subventions de plus 1.100.000€ dont plus de 30% sont dédiés aux associations sportives.

Il faut rappeler également l'effort fiscal consenti en 2003 avec notamment une baisse de 13.52% de la Taxe d'Habitation et la non réévaluation de ces taux primitivement prévue en 2005. Cet effort sur le pouvoir d'achat des nocéens est donc une réalité pour l'équipe municipale puisque, entre 2003 et 2007, sur la base de la valeur moyenne locative, c'est 576 € d'économie réelle, par foyer fiscal, de réalisée soit l'équivalent d'environ une année fiscale.

Il est également essentiel de rappeler que Neuilly-Plaisance, toujours au fait de la qualité du service rendu à ses administrés, est une des rares villes à pouvoir s'enorgueillir d'être, 24H sur 24 et, 7 jours sur 7, à l'écoute de ses habitants, par la mise en place d'équipes d'astreinte (élus et agents municipaux).

3 Environnement budgétaire

Les bases fiscales nocéennes vont augmenter de 3,55% en 2009. Pour mémoire, en 2008 cette fiscalité a représenté une recette de 13.174.616€ (État 1259 MI) soit 47,07% des recettes réelles de fonctionnement du budget. La répartition de ces recettes fiscales, toujours pour 2008, est la suivante :

- La Taxe d'Habitation (TH) est de 4.515.311 € soit 34,27%,
- La Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) est de 4.469.344 € soit 33,29%,
- La Taxe Foncière sur le Non-Bâti (TFNB) est de 24.015 € soit 0,18%,
- La Taxe Professionnelle (TP) est de 4.165.946 € soit 31,62%.

La Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'État aux collectivités sera en 2009 en augmentation de 3.15%. En 2008, elle fût de 6.630.829 € soit 23,69% des recettes réelles de fonctionnement du budget.

Nous percevrons pour la dernière année la Dotation Globale d'Équipement (DGE). En effet, lors du dernier recensement de janvier 2009, la ville a passé le seuil des 20.000 habitants au-delà duquel une collectivité territoriale ne peut plus être éligible à cette dotation.

Cette année encore, la Ville de Neuilly – Plaisance n'augmentera pas les taux d'imposition des 4 taxes locales que sont l'impôt ménage (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non bâti) et la taxe professionnelle.

Seul, le coût global d'élimination des déchets, sera répercuté en totalité sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Le BP 2009 sera présenté sans la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008 qui seront affectés lors du vote du Compte Administratif, avant le 30 juin 2009.

Les orientations budgétaires majeures sont les suivantes :

3-1 Recherche de recettes

Toutes les possibilités en matière de subventions, dotations et participations diverses des partenaires financiers tels que l'État, la Région, le Département, les organismes divers (CAF, Agence de l'eau, Eco-Emballage, ADEME...) sont étudiées et exploitées ; les dossiers des demandes sont ensuite scrupuleusement suivis afin de réduire au maximum la participation financière des fonds propres de la ville. Toujours à la recherche de financement, le service des finances va particulièrement s'attacher à la recherche de subventions et aides nouvelles pouvant permettre une compensation maximum des charges de la ville.

3-2 Gestion dynamique de la dette

La gestion quotidienne de la trésorerie permettra de contenir les charges financières et de limiter le montant des intérêts d'emprunts. La collaboration avec un mandataire financier spécialisé sera poursuivie afin d'appréhender les risques pour la commune en fonction de l'évolution des marchés.

3-3 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel, sous surveillance constante, augmentent en fonction des modifications des statuts, des grilles d'indiciaires et des augmentations salariales du point desdits indices. La Ville s'inscrit en plein dans le projet gouvernemental de lutte contre le chômage en maintenant l'emploi à un niveau optimal. Ce poste, incompressible, représente plus de la moitié du budget de fonctionnement.

Les autres dépenses maîtrisables sont gérées au plus près de la réalité économique (négociations, mise en concurrence, marchés publics) et des besoins des délégations, sans suppressions de prestations de services malgré une inflation de 1,8% en 2008. Ce souci permanent du contrôle de la bonne utilisation des deniers publics amène la ville à créer en 2009 un poste de contrôleur de gestion, qui sera chargé de proposer la réalisation d'économies de fonctionnement.

3-4 Dépenses d'investissement

La ville s'associe pleinement au plan de relance de l'économie du Président de la République. Elle signera une convention avec la Préfecture de la Seine-Saint-Denis en s'engageant à réaliser un montant de dépenses d'équipement supérieur à la moyenne des 4 exercices précédents (2004 -> 2007). Il est rappelé que les collectivités territoriales, représentent à elles seules 73% des investissements publics du territoire national soit un montant de près de 63 milliards d'euros pour 2007.

3-5 Recettes d'investissement

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) 2008 versé par anticipation d'un an, assurera la couverture de ces dépenses supplémentaires, sans augmenter sensiblement le recours indispensable à l'emprunt qui sera déterminé en fonction de l'avancée des dépenses d'investissements prévues et réalisées dans le courant de l'année.

4 Conclusion

L'objectif principal et prioritaire reste la limitation de l'endettement, sauf cas de force majeure. Cette année 2009 est une année de transition, prenant en compte cette crise gigantesque et les difficultés du moment qui, nous l'espérons, se résoudront dans les délais les plus courts possibles.

Crise ou pas crise, nous continuerons à défendre les valeurs que sont la solidarité, la proximité et la réussite en offrant toujours plus et mieux à tous nos administrés : les anciens, les familles, les enfants et tous ceux et celles qui rencontrent des difficultés.

Notre responsabilité, en tant que collectivité territoriale est de redonner l'espoir et de garder confiance en l'avenir.

POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josette PELISSIER, Maire-Adjoint déléguée aux sports, aux espaces verts et à la sécurité,

La Police Municipale a fait évoluer son fonctionnement afin de répondre aux légitimes attentes des Nocéens en matière de tranquillité et de sécurité.

Elle s'est attachée à :

- Effectuer des patrouilles régulières pour prendre contact, sur le terrain, avec les Nocéens et tout particulièrement les commerçants.
- Contrôler le respect du code de la route : vitesse, stop, alcoolémie, téléphones au volant.
- Contrôler le stationnement irrégulier gênant ou abusif et évincer les véhicules ventouses.
- Répondre dans des délais de plus en plus courts, aux appels des Nocéens, en détresse, importunés ou gênés par l'incivilité de quelques uns. Elle a accompli des patrouilles de nuit lors d'événements exceptionnels.
- En contact radio permanent, Police Nationale et Police Municipale mènent des actions conjointes, tant de contrôles que d'interventions en urgence, renforçant ainsi les moyens humains sur le terrain.

La Police Municipale s'est également attachée à remplir ses missions habituelles :

- Interventions pour les téléalarmes (222 de jour et 171 de nuit)
- Opérations tranquillité-vacances
- Sécurité banque
- Services d'ordre
- Ouvertures et fermetures de bâtiments communaux
- Respect des arrêtés municipaux

* Le service « Navette » connaît toujours un vif intérêt. Elle transporte en ville, après rendez-vous pris par téléphone, les personnes âgées qui le souhaitent. Cette année près de 1 500 navettes ont été effectuées.

* Le secrétariat du poste reçoit le public 5 jours sur 7 et assure, outre ses tâches régulières de bureau :

- Relais « Navette » par téléphone
- Relais avec la patrouille police municipale par radio et téléphone
- Enregistrement des chiens dangereux
- Recueil des objets trouvés

Pour 2009, il est envisagé que :

* La Police Municipale continue à être à l'écoute et au service des Nocéens pour que le bien vivre ensemble reste une réalité.

* L'équipe de nuit sera totalement opérationnelle au printemps, assurant une présence régulière sur le terrain 5 jours sur 7 jusqu'à 1h00 du matin.

* De jour, la Police Municipale continuera à mener avec efficacité et rigueur toutes les actions nécessaires pour assurer tranquillité et sécurité à tous.

GARDE VERTE

Fidèles à leur mission, les 5 agents de la Garde Verte ont continué tout au long de l'année, 7 jours sur 7, à apporter aux visiteurs des sites verts des lieux, propres, accueillants et tranquilles.

Durant la période estivale, l'ouverture du parc des Coteaux d'Avron a été étendue afin de permettre aux promeneurs d'en profiter plus tardivement.

Une brigade à cheval est venue renforcer l'équipe durant deux week-ends du printemps dont les 20 et 21 juin pour la fête champêtre au parc.

La Garde Verte maintient sa double mission :

- De nettoyage quotidien de sites en relation avec le service Espace Vert et de surveillance des lieux avec le soutien de la Police Municipale.

Equipée de scooters électriques et de motos, en contact permanent avec la Police Municipale par motorola, elle est très mobile et peut informer immédiatement des problèmes rencontrés.

Pour l'an 2009, la Garde Verte, continuera à effectuer avec professionnalisme les missions qui lui incombent et au contact permanent des Nocéens, assurera le relais efficace entre visiteurs et équipe municipale.

En été, elle sera renforcée pour apporter encore plus de tranquillité et de confort aux promeneurs et des patrouilles à cheval seront organisées.

SECURITE

EN 2008

Dans le respect de la réglementation en vigueur, la Délégation à la Sécurité des Bâtiments a tenu 10 commissions de Sécurité :

- 3 dans les bâtiments communaux (école Maternelle Foch, MCJ et la Salle des Fêtes),
- 7 dans des établissements privés dont 2 ont nécessité 2 passages avant de pouvoir émettre un avis.

Ces commissions contrôlent rigoureusement la conformité des lieux selon les règles en vigueur en matière de Sécurité Incendie.

9 commissions de sécurité sont actuellement programmées conformément aux obligations légales en la matière.

Les équipements relatifs à la protection contre l'incendie dont les 750 extincteurs de la ville continuent à être contrôlés mensuellement par nos services et annuellement par une entreprise spécialisée.

Le plan de vigilance en cas d'inondations reste actif en attendant la réalisation complète des bassins de rétention.

Le plan d'intervention en cas d'intempéries hivernales (neige, gel, verglas) a été, quant à lui, réactualisé et renforcé à l'appui des expériences acquises lors de la récente période de grand froid.

SPORTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique PIAT, Conseiller Municipal délégué aux sports,

Le sport, outil d'intégration social et contribuant à l'épanouissement personnel de chacun, a encore été pour l'année 2008 une des priorités de la municipalité.

Neuilly-Plaisance, depuis de nombreuses années, s'est orientée vers une politique sportive active en proposant de nombreuses activités et aides au travers des différentes structures présentes sur la ville. C'est pour poursuivre cette politique qu'il est indispensable d'encourager des actions et projets forts, avec notamment :

- La mise à disposition des structures sportives à diverses associations durant toute l'année mais aussi dans le cadre des vacances scolaires pour l'organisation de stages.
- L'animation des « Samedis d'initiation sportive » par les 14 sections et associations locales qui ont accueilli plus de 950 élèves du CE1 au CM2.
- L'entretien régulier de toutes les structures sportives : gymnase du Bel Air, gymnase Saluden, gymnase Herriot, stade, skate park et piscine.
- L'amélioration des structures sportives par la réalisation de travaux :
 - * Au gymnase du Bel Air : le remplacement des vasistas,
 - * Au gymnase Herriot : le remplacement de portes et de fenêtres,
 - * Au stade municipal : le remplacement des portes de secours du dojo, la régénération du terrain engazonné,
 - * A la piscine municipale : la mise en place d'un déchloramineur ainsi que le remplacement de pièces du circuit hydraulique permettant de réaliser des économies d'eau, la réfection des joints de carrelage et le remplacement de la cabine de sauna,
 - * Le remplacement des alarmes au gymnase Saluden et aux tennis couverts du stade pour une meilleure protection.
- Les aides logistiques pour l'organisation de manifestations pour les écoles et les associations.
- L'implication de la ville par un soutien financier aux associations sportives avec des subventions à hauteur de 333 860 euros.

En 2008, toujours à l'écoute des Nocéens, la municipalité a aidé à la mise en place d'une nouvelle association : « Bulles d'O ».

Afin de faire perdurer cette politique sportive et favoriser la multiplicité et la diversité des pratiques, la ville de Neuilly-Plaisance continuera à apporter son aide et son soutien et étudie la mise en œuvre des projets suivants :

- La mise en place d'un terrain de football en gazon synthétique au stade municipal,
- La réparation de la toiture et la réfection de l'allée menant à l'entrée des gardiens du gymnase Saluden,
- La mise en place d'une protection murale au dojo,
- Le remplacement de portes dans les différentes structures du stade municipal,

- A la piscine municipale, la réfection du toit, la mise en led des lampes subaquatiques afin de réaliser des économies d'énergie, l'amélioration du système hydraulique et le remplacement des portes en bois par du stratifié.

C'est vers une politique de développement durable que la ville oriente ses dépenses sur ses structures sportives.

ESPACES VERTS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Valérie FUENTES, Conseillère Municipale déléguée aux sports,

C'est également grâce aux tâches quotidiennes et à l'attention particulière apportée aux espaces verts que notre ville fait figure d'exception en Seine Saint Denis.

L'ensemble des agents effectue ainsi un travail important de mise en valeur de notre cadre de vie et s'applique à faire preuve de polyvalence en matière d'embellissement :

- L'ornementation florale des massifs, place, bâtiments communaux par :

- * 124 400 annuelles et bisannuelles,
- * 22 500 bulbes,
- * 500 chrysanthèmes,
- * 270 plantes d'orangerie,
- * 450 graminées,
- * 400 jardinières,

- Le fleurissement de la ville par 340 suspensions et balconnières et par 400 jardinières de rues.

- L'entretien quotidien des 377 252 m² d'espaces verts répartis sur toute la ville avec le parc des Coteaux d'Avron, la Voie Lamarque, les Bords de Marne, les squares, les ronds-points, les places ainsi que les aménagements paysagers des crèches, des écoles maternelles et primaires.

- La mise en place d'un pâturage ovin pour conservation et restauration des pelouses marno-calcaires (habitat naturel) (troupeau constitué de trois moutons de la race rustique « Ouessant »).

- L'entretien régulier des aires de jeux pour enfants.

L'objectif principal de la ville de Neuilly-Plaisance est de répondre aux attentes des Nocéens et Nocéennes. Pour cela, en 2008 une aire de jeux a été réalisée sur la Voie Lamarque, dans un quartier où peu d'activités étaient dédiés aux enfants.

Dans le cadre de l'embellissement de la ville, plusieurs projets devraient être réalisés sur 2009 :

- L'amélioration de l'aménagement de la place Montgomery et des Bords de Marne,
- La rénovation du mobilier des Bords de Marne en remplaçant les éléments en bois par du plastique recyclé pouvant réduire les dépenses d'entretien,
- La création d'une haie sur la prairie du parc des coteaux d'Avron.

De plus, le projet de prolongement de la Voie Lamarque reliant le troisième tronçon et le parc des coteaux d'Avron, sera remis à l'étude.

SERVICE JEUNESSE EMPLOI ET PROJET DE VILLE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

La ville de Neuilly-Plaisance démontre une réelle volonté de proposer un service de qualité à destination des Nocéens en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Ce service se remet régulièrement en question afin d'être au plus prêt de la réalité de terrain. Notamment, il souhaite mettre en place dès à présent des mesures actives d'accompagnement des personnes (amélioration de l'orientation, proposition d'offres de formation en adéquation avec les demandes), voire des entreprises pour anticiper les besoins qui se feront sentir dans des secteurs porteurs.

Une réflexion sur les métiers en tension et les débouchés offerts devrait permettre au service d'évoluer dans une perspective de placement durable et de parcours construit.

D'ores et déjà, ce service de proximité, le seul sur la ville dans ce domaine, permet de trouver dans un même lieu

- **Un centre de ressources** régulièrement actualisé, piloté par le Point Information Jeunesse qui propose également des actions ponctuelles, des ateliers thématiques tout au long de l'année. La fréquentation de ce lieu tend à progresser et les actions se multiplient.
- **Une logistique** avec notamment un accès à internet, des postes informatiques en libre accès pour toute recherche d'emploi ou de formation. Les personnes sont accompagnées dans leurs démarches et conseillées dans leurs recherches.
- **Des informations** diverses sur les métiers, les stages, les salons, l'accès aux droits,...
- **Un personnel compétent** et approprié à chaque situation, capable de diagnostiquer et valoriser les personnes en difficulté.

Le personnel en charge du secteur emploi définit avec ses suivis, des axes de travail en tenant compte des potentiels de chacun, des freins rencontrés, du marché de l'emploi. Il facilite également l'accès aux droits et oriente sur les partenaires appropriés en fonction des problématiques rencontrées.

SERVICE CULTURE

I. BILAN 2008

La ville de Neuilly-Plaisance s'attache à offrir à tous, les moyens de s'ouvrir aux autres et au monde grâce à une politique culturelle ambitieuse. Quelles que soient ses passions, ses connaissances, l'équipe municipale valorise et encourage toutes les formes d'expressions artistiques (théâtre, expositions, salons, concerts, conférences...).

La Culture se conjugue ainsi **par** les Nocéens, **avec** les Nocéens et **pour** les Nocéens.

A/ Les temps forts de l'année 2008

L'année 2008 a notamment été marquée par les 2 concerts du festival « **Trop plein de sons** » qui ont permis aux talentueux jeunes musiciens nocéens de se produire sur les 2 scènes mythiques que sont le Glaz'Art et le Café de la Danse. Le public ne s'y est pas trompé puisque nos concitoyens ont été nombreux à répondre à cette invitation dans ces hauts lieux de la musique.

Les concerts des « **4 darons** », de la chorale « **Tonalités** », le 1^{er} **Festi'jazz**, le spectacle du **chœur de la radio télévision de Mongolie chinoise**, ou les spectacles de **l'école municipale de musique** (...) témoignent combien la ville porte une attention particulière à proposer des spectacles de qualité pour tous les publics.

Des expositions gratuites à destination des familles ont également été organisées tout au long de l'année pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

« **Notre ville et les bouchons : 1 an d'amour** », qui mettait en lumière de manière ludique la nécessité de recycler les bouchons de plastique, comme la municipalité s'y est d'ailleurs engagée depuis 2007 par l'intermédiaire des « Bouchons d'Amour », l'exposition de photographies « **Jazz et polar** » qui soulignait les échanges existant entre le monde de la musique et celui des images ou l'animation « **Le Potager est un jardin** » qui sensibilisait les Nocéens aux richesses de nos potagers, sont quelques exemples qui témoignent, une nouvelle fois, la qualité et la diversité de notre programmation culturelle.

La 6^{ème} édition du **salon du Polar** a elle aussi rencontré un franc succès. La qualité des auteurs et des animations qui ont ponctué ce « week-end noir », contribuent à la reconnaissance toujours plus importante de ce traditionnel rendez-vous nocéen.

Les familles ont aussi été nombreuses à répondre à l'invitation de la ville à l'occasion du **week-end en plein air des 21 et 22 juin**. Une ferme géante, des producteurs locaux de mets variés, un concert géant, un barbecue, des ateliers de découverte du monde rural (...) ont été quelques-uns des éléments qui ont contribué à ce succès populaire qui a rassemblé plus de 10 000 personnes.

La rentrée et la fin de l'année 2008 ont pour leur part été marquées par les rendez-vous coutumiers que sont la grande **Brocante** d'automne, le **salon des terroirs**, le **salon des arts créatifs** ou le **salon des chats**.

Au-delà de ces initiatives menées par la ville, auxquelles nous pourrions ajouter la conférence « **Les coulisses de la formation de l'Etat, de la féodalité à nos jours** », la **Fête des voisins**, la journée « **Thé dansant** » ou le **Téléthon**, la collectivité a également apporté, comme chaque année, **un soutien à toutes les associations nocéennes** dans le cadre de leurs animations.

Partenaires privilégiés et maillons essentiels dans la vie culturelle nocéenne, celles-ci ont pu s'appuyer sur le professionnalisme et l'aide des élus et personnels municipaux. L'ensemble de leurs initiatives n'a pas manqué d'attirer un public à la fois curieux et fidèle.

L'année 2008 a ainsi été marquée non seulement par la richesse de notre programmation culturelle et son éclectisme, mais surtout par sa qualité. En 2009, l'équipe municipale va naturellement poursuivre ce travail engagé depuis plusieurs années afin que tous les Nocéens puissent profiter d'une vie culturelle rimant avec amusement, épanouissement et découverte.

B/ Le cinéma municipal « La Fauvette »

Notre cinéma municipal a poursuivi sa programmation qui conduit les cinéphiles nocéens à pouvoir profiter à la fois des grands succès populaires, que de films plus intimes, moins connus, à l'exploitation moins commerciale.

II. ORIENTATIONS 2009

En 2009, de nombreuses manifestations « tout public » sont prévues :

A/ Des expositions et des activités à la bibliothèque

Nouvelle année, nouveaux événements comme le « **mois de la musique** » en mars, qui accueillera plusieurs groupes de jeunes talents, et la **soirée de la Saint Patrick**, fête irlandaise.

Une visite de Paris faisant suite à la conférence « **L'aventure de la Réforme : des guerres de religions à nos jours** » sera organisée en mai.

Toujours autant d'expositions et d'animations sont à l'affiche avec, entre autres, l'exposition de **peinture du CMASC** ou celle de l'**Association « Arc en ciel »**, l'**heure du conte** sans oublier les réunions et assemblées générales des nombreuses **associations nocéennes**. Pour clôturer l'année, l'**exposition de Noël** qui attire toujours un public plus nombreux chaque année.

B/ A la salle des fêtes :

Suite au succès de l'année 2008, sera organisé la 7^{ème} édition du salon du livre policier « **Week-end Noir** » avec des nouveaux auteurs, des animations et l'attribution des prix « **Lion Noir** » et « **Lionceau Noir** ».

Les concerts de l'**Ecole de musique**, les **Choralies** des écoles élémentaires, les spectacles de théâtre et de danse du CMASC ou les spectacles des associations seront proposés au tout public.

Les **salons du Terroirs**, des **arts créatifs** et l'**exposition d'art naïf** annonceront les fêtes de fin d'année.

C/ Les manifestations communales :

D'autres rendez-vous annuels seront à nouveau fixer à l'occasion **des balades naturalistes dans le parc des Coteaux d'Avron** avec un public toujours demandeur et attentif, un **nouveau concert « Trop Plein de Sons »**, pour les amoureux de musique, l'**organisation d'un don du sang** pour les généreux et le **Festival de l'OH !** pour les flâneurs.

Pour la deuxième année consécutive, **Festi'jazz** et « **Neuilly-Plaisance en fête** » seront organisés pour la plus grande joie de tous.

La ville participera à « **la Fête des voisins** », organisera sa traditionnelle **grande brocante d'automne**, ainsi que le **Téléthon** qui attire un public toujours fidèle.

CMASC

Le service du Centre Municipal d'Action Sportive et Culturelle, membre de la charte qualité des services, continuera ses missions auprès de ses adhérents.

Au fil des ans, ce service s'est adapté avec l'évolution démographique, aux tendances de la vie et du moment en matière de loisirs ; de nouveaux cours liés au bien-être ont été créés (*yoga, remise en forme, relaxation, gym tonique, stretching, gym douce*)

La demande étant toujours croissante en nouveautés ; *l'histoire de l'Art, l'atelier d'écriture, l'art floral, l'art plastique* ont vu le jour. Les activités de danses et de théâtre quant à elles, ont pris le pas, nous engageant à ouvrir plus de cours. *La danse de salon* séduisant un nouveau public plus jeune, nous amenant également à créer de nouveaux créneaux pour cette saison 2008-2009.

Avec le « Pass Toutes Activités », formule de laissez-passer avec un paiement unique, de nombreuses familles, enfants dès l'âge de 4 ans, adolescents, adultes et seniors ont la possibilité de pratiquer une ou plusieurs activités en choisissant au sein du panel proposé.

En dehors de l'enseignement, la vie culturelle et sportive suivra son cours par des expositions temporaires, des représentations théâtrales, des spectacles de danses, des animations diverses, des rencontres inter-générationnelles, des sorties culturelles, le concours de nos aînés du foyer de l'amitié dans nos représentations et stages.

Nous poursuivons par la diversité des thèmes proposés, des programmes renouvelés, à entretenir la vie au sein de chaque activité et de satisfaire notre public.

BIBLIOTHEQUE

En 2008 la fréquentation de la bibliothèque reste stable avec 1880 lecteurs inscrits près de 70000 prêts effectués. Le pôle multimédia a un public assidu et les cours d'initiation dispensés 3 fois par semaine ont été suivis par 5 à 6 personnes par séance tout au long de l'année.

La bibliothèque doit poursuivre sa mission au centre de toute politique culturelle. Elle est à la croisée du passé par la conservation des documents, du présent par l'information des individus et du devenir par la confrontation avec la modernité.

Pour satisfaire cette ambition, elle doit proposer :

- une offre documentaire diversifiée
- la mise à disposition rapide des nouveautés éditoriales
- une ouverture sur le monde culturel en développant heures du conte, expositions, conférences, visites de classe.
- la consultation à distance du catalogue de la bibliothèque et la promotion de son action via internet.
- un espace multimédia qui offre de nombreux postes informatiques afin que chacun puisse faire des recherches avec l'aide permanente d'un animateur.
- la possibilité pour tous de connecter son ordinateur portable grâce au wifi ou à des cables-réseau fournis sur place.
- des bornes de consultation pour lecture de mail ou pour la recherche rapide.
- la possibilité d'imprimer les recherches ou les travaux personnels.
- une formation prenant en compte les utilisations pratiques de l'ordinateur et d'internet.
- Un espace de convivialité et de lecture et notamment un « coin presse » offrant un large éventail de sujets et de revues.

ECOLE DE MUSIQUE

Dans le but de faire découvrir et apprendre la musique aux jeunes Nocéens, l'Ecole Municipale de Musique créée en 1985 propose 21 disciplines différentes à ses adhérents.

Par un apprentissage individuel de qualité, les professeurs font profiter les élèves de leurs expériences professionnelles afin que ceux-ci puissent intégrer à leur convenance un ensemble musical et ainsi faire partager leur amour de la musique. Ceux-ci peuvent apprendre la formation musicale, l'accordéon, la clarinette, la flûte, le chant, la trompette, le cor d'harmonie, le trombone, le saxophone, la batterie, le piano, le violon, l'alto, le violoncelle, la contrebasse, la guitare classique, la guitare électrique, la guitare basse, ainsi que les disciplines collectives (orchestre d'harmonie, ensemble à cordes et chorale enfant).

Afin de faire profiter les Nocéens de l'enseignement musical prodigué au sein de l'Ecole Municipale de Musique, un certain nombre de manifestations sont organisées.

Parallèlement aux 2 concerts annuels, février-mars et juin, l'Ecole Municipale de Musique organise chaque fin d'année scolaire des examens de formation musicale et d'instruments.

Le programme de ces examens est établi par la Fédération Française de l'Enseignement Musical (FFEM), ainsi que par l'Union des Conservatoires Municipaux de la Seine-Saint-Denis (UDCM93)

Cet organisme (FFEM) se charge d'éditer un programme national pour tous les Conservatoires et toutes les Ecoles de Musique adhérentes.

De plus, l'école de musique organisera, en plus des concerts annuels, des auditions dans la salle polyvalente de la Bibliothèque Municipale, et s'impliquera d'avantage dans la participation aux manifestations municipale.

Un certain nombre d'élèves ou anciens élèves, participent aux concerts de « Trop Plein de Son ».

CRECHES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Eliane POGGI, Maire-Adjoint déléguée aux affaires sociales, à la solidarité entre générations, aux handicapés, aux crèches et à la santé,

Conscient des besoins accrus de mode de garde des enfants de moins de trois ans, la ville de Neuilly-Plaisance souhaite maintenir ses efforts en matière d'offre d'accueil de la petite enfance, voire les accentuer.

En effet, après l'ouverture de la crèche Abbé Pierre en 2007 qui a permis la création de 20 places supplémentaires, la collectivité s'est employée à optimiser l'occupation des structures existantes.

Pour ce faire, nous proposons, depuis septembre 2008, des places régulières (c'est-à-dire à l'année) allant d'une à trois journées, places qui étaient jusqu'alors vacantes en raison des contrats à quatre jours, représentant presque la moitié des demandes des parents. Cette nouvelle offre permet de satisfaire un plus grand nombre de nocéens.

Cette nouvelle organisation a pu être mise en œuvre grâce à l'application de la prestation de service unique (PSU) ainsi que par l'acquisition du logiciel Concerto.

De plus, lors des périodes de vacances scolaires estivales (les quinze premiers jours d'août généralement), nous regroupons les enfants présents au sein d'une même structure (crèche du Centre ou Abbé Pierre en fonction du nombre d'enfants).

Enfin, comme nous l'autorise la législation, nous procédons à des sur-inscriptions (10% de plus) permettant de compenser les absences diverses dont l'origine est principalement la maladie.

Le résultat de cette politique d'optimisation des structures a été très rapidement visible : depuis octobre 2008, nous atteignons très régulièrement 90% de présence voire certains jours 100% (contre 80% en 2008).

En vue d'offrir toujours plus de places aux nocéens et dans un souci d'optimisation des structures petite enfance, nous souhaiterions transformer les crèches du Centre et Abbé Pierre en centre multi-accueil en y intégrant de l'accueil occasionnel, c'est-à-dire un accueil ponctuel (de une heure à dix heures) comme cela se pratique déjà à la halte-jeux des Renouillères.

Cela répondrait aux besoins ponctuels des parents (recherche d'emploi, volonté de sociabiliser l'enfant sans pour autant l'inscrire à l'année...).

Il est également envisagé de dédier une place d'urgence au sein d'une crèche (en cas d'hospitalisation, de décès d'un proche, ou de l'impossibilité pour les parents de remplacer une journée l'assistante maternelle absente...).

Au-delà de l'aspect quantitatif, la Ville souhaite également proposer une qualité d'accueil optimale. En effet, le fonctionnement en petite famille (mélange par section de dix, des bébés, moyens et grands) de la crèche Abbé Pierre rencontre un succès unanime auprès des professionnelles de la petite enfance ainsi que des parents. Force est de constater que les sections sont plus calmes, que les petits se développent plus rapidement au contact des moyens grands et que ces derniers se responsabilisent vis-à-vis des bébés.

Nous souhaiterions donc étudier la possibilité d'étendre ce mode de fonctionnement à la crèche du Centre, qui mélange déjà les moyens/grands.

En outre, une étude va être menée en vue de l'implantation d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) qui permettra aux enfants accueillis chez ces dernières de se sociabiliser à la collectivité. De plus, les assistantes maternelles pourront y trouver conseils lors d'échanges en entretiens individuels avec l'éducatrice de jeunes enfants ou lors de réunions. La présence d'un RAM sur une Ville accroît généralement le nombre de demandes d'agrément d'assistante maternelle, puisqu'il leur permet de rompre avec l'isolement, souvent mal vécu, lié à la nature même de leur emploi.

De même, nous continuerons à collaborer avec les assistantes maternelles et la PMI de Neuilly-Plaisance.

Enfin, les douloureux événements survenus récemment en Belgique nous confortent dans le bien fondé de la mise en place d'un système d'accès sécurisé par le biais de la biométrie à la crèche Abbé Pierre. Nous envisageons d'ailleurs dans les années à venir, lors de rénovation des bâtiments, l'installation de ce système pour les deux autres crèches.

AFFAIRES SOCIALES ET SANTE

AFFAIRES SOCIALES

I/ MAINTIEN A DOMICILE

Le maintien à domicile regroupe trois services d'aide aux séniors :

1/ AIDE A DOMICILE

25 agents sociaux poursuivront en 2009 leurs interventions auprès des séniors afin de les maintenir le plus longtemps possible à leur domicile.

28 759 heures ont ainsi été effectuées en 2008 chez 167 personnes dont 130 personnes dépendantes.

Le personnel de ce service bénéficie régulièrement de séances de formation interne (les 2 dernières concernaient « comment gérer un bénéficiaire atteint de la maladie d'alzheimer » et « stimulation de la mémoire et de l'activité motrice ») assurées par un médecin gériatologue pour les aider dans leurs activités quotidiennes auprès des bénéficiaires et notamment chez les personnes les plus dépendantes.

En 2008, 2 agents sociaux titulaires ont obtenu leur DEAVS en validant leurs acquis de l'expérience.

Projets :

En 2009, nous favoriserons la formation des agents. De ce fait, 3 d'entre eux présenteront leur dossier de validation des acquis de l'expérience afin d'obtenir le diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale.

Nous organiserons de nouvelles séances de formation interne avec le médecin gériatologue.

2/ LES REPAS A DOMICILE

3 agents ont assuré la livraison en liaison froide de 14920 repas soit une moyenne de 57 repas par jour en semaine et de 32 repas les week-ends et jours fériés. Les frais de portage sont entièrement à la charge de la ville, les bénéficiaires réglant uniquement leurs repas à la SODEXHO.

3/ LES SOINS A DOMICILE

Ce service composé actuellement d'une infirmière coordinatrice, de cinq aides soignantes et d'une secrétaire à mi-temps, assure les soins d'hygiène et de maintien à domicile pour 25 personnes âgées dépendantes.

Des conventions ont été signées avec des infirmiers libéraux et des pédicures. Les actes effectués sont intégralement pris en charge par le SSIAD, donc par la CPAM.

II/ AIDE SOCIALE

Dans le contexte économique actuel, le service d'aide sociale va renforcer les interventions en faveur des familles les plus nécessiteuses et une attention particulière sera portée sur les situations des personnes en grande détresse.

Il exercera ses activités dans trois directions :

1/ L'AIDE SOCIALE AUX FAMILLES

Le service :

- attribue des aides financières diverses (ex : cantines, colonies) ainsi que des secours d'urgence
- instruit les dossiers de RMI
- attribue des aides issues du Fonds de Solidarité pour les impayés d'énergie (gaz et électricité)
- participe aux frais de transport des enfants scolarisés à l'IPERMA de Saint-Saulge (Nièvre)
- attribue des réductions aux cantines scolaires, centres de loisirs, colonies et classes transplantées
- collabore étroitement avec la « Petite Halte », structure d'hébergement d'urgence pour les sans domicile fixe.

2/ L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES

A/ TELEALARME

Actuellement nous disposons de 105 appareils en fonction. En 2009, nous lancerons un nouveau marché public de télé-assistance en adéquation avec nos besoins.

B/ MANIFESTATIONS

Le service organise tous les ans, en faveur des séniors, une galette des rois en janvier et un banquet au printemps. Il offre également des colis pour les fêtes de Noël.

C/ ALLOCATION HIVERNALE

Compte-tenu des conditions climatiques de plus en plus extrêmes et du nombre croissant de personnes âgées vivant en dessous du seuil de pauvreté, une allocation hivernale est prévue pour les aider à faire face à leurs factures de chauffage.

D/ PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL

Nous sommes service instructeur pour :

- les dossiers d'Aide Sociale pour les prises en charge des placements en maison de retraite.
- les dossiers de demande et de renouvellement des cartes améthyste et allocations chèques taxi.

3/ L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES

- Dans le cadre du syndicat intercommunal et de l'APAJH, nous participons aux travaux liés à la gestion du Centre d'Aide par le Travail installé à Rosny ainsi qu'à l'IME.
- Nous assurons également l'instruction des différents dossiers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées : cartes d'invalidité, instruction des dossiers d'aide sociale pour le Conseil Général.

SANTE

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Activités :

Les consultations de médecine générale :

Le Centre Municipal de Santé assure 5 vacations hebdomadaires.

Les consultations de spécialistes :

Trois spécialités sont représentées : la rhumatologie, la cardiologie et la dermatologie.

Les séances de vaccination :

Ces séances sont organisées un lundi et un mercredi sur deux, permettant à tous les nocéens de procéder à la mise à jour de leurs vaccins en fonction du calendrier vaccinal fourni par le Conseil Général.

Les soins infirmiers :

Une infirmière assure, à la demande, les soins infirmiers tels que les injections (intraveineuses, sous-cutanées, intramusculaires), pansements simples ou post-opératoires, prise de constantes (tension, pouls).

Elle est également à la disposition de toute personne souhaitant obtenir des conseils concernant la santé ou la prévention sanitaire.

Enfin, le CMS met à disposition ses locaux :

une fois par semaine pour la Médecine du Travail,

une fois par mois pour l'association « Horizon cancer ».

Fréquentation :

Diversité :

Le centre de santé accueille une population très diversifiée, dont la majorité fréquente régulièrement la structure.

Tous les ans, nous notons l'arrivée de nouveaux venus (environ 180 personnes), qui équilibre les départs naturels (décès, déménagement, changement de médecin traitant).

Quantité :

Le Centre Municipal de Santé reçoit près de 2800 personnes sur l'année parmi lesquelles :

65.5 % des patients règlent le ticket modérateur.

21% des patients bénéficient du 100% dans le cadre de leur affection longue durée.

10% des patients bénéficient de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

2% des patients payent la totalité de la consultation (soit par choix, soit en l'absence de tout document attestant d'une couverture sociale).

1% des patients sont en accident du travail (avance des frais pris en charge par l'employeur)

0.5% des patients bénéficient de l'Aide Médicale d'Etat (AME).

Les séances de vaccination permettent à près de 300 personnes de pouvoir être à jour de leurs vaccins.

Financement :

Le financement du Centre Municipal de Santé est assuré en grande partie par la ville ainsi que par les remboursements de la Sécurité sociale et les subventions du Conseil Général.

Projets :

Un audit est prévu cette année, en vue de la création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Il est également prévu une convention avec la société qui traite les déchets de soins, afin de permettre aux nocéens en auto-traitement de recycler leurs propres déchets (seringues) au centre de santé.

Considérant le départ en retraite de plusieurs médecins généralistes, une étude sera réalisée afin de proposer des idées attractives pour favoriser l'installation de nouveaux médecins libéraux sur la commune.

FOYER DE L'AMITIE

Le Foyer de l'amitié compte plus de 300 adhérents pour cette année.

Les activités sportives regroupent quant à elles plus de 100 adhérents.

Les après-midi théâtres et expositions sont fort prisées (40 à 45 personnes en moyenne) ainsi que les excursions d'une journée qui permettent de découvrir (ou redécouvrir) des lieux insolites ou mal connus de l'île de France et ses environs.

Le Foyer de l'amitié souhaite poursuivre les nombreuses activités proposées aux seniors de la commune :

- Visites de musées, d'expositions
- Soirées au théâtre
- Excursions d'une journée
- Voyages de courtes et moyennes durées
- Repas de printemps, d'automne, de Noël
- Activités sportives : gymnastique, aquagym, ping-pong
- Atelier informatique, chant, conversation espagnole dans les locaux du foyer
- Divers jeux et concours également dans les locaux du Foyer (Scrabble, loto, tarot, belote ...)
- Organisation d'une réunion mensuelle permettant de célébrer en commun les anniversaires des adhérents.

Parallèlement, il paraît souhaitable de développer les sorties à la journée permettant la participation des seniors quelque soit leur revenu.

En outre, des réunions bimestrielles sont organisées afin de débattre sur les projets d'activités, impliquant ainsi les membres actifs au programme annuel du Foyer.

Par ailleurs, convaincus que nos aînés peuvent jouer un rôle actif et déterminant dans la vie locale, nous projetons de créer et faire vivre un Conseil des Aînés. Véritable espace de sensibilisation, de réflexion, de concertation et de propositions, cette instance permettrait également aux élus municipaux de s'entourer des conseils de leurs aînés et de recueillir leurs avis sur tout projet communal les impliquant.

FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre PEGURRI, Conseiller Municipal délégué aux services techniques, aux anciens combattants, aux fêtes, aux cérémonies, aux sports et aux espaces verts,

En 2008, les cérémonies officielles à caractère patriotique, mises sur pied par la municipalité avec le concours des associations locales d'Anciens Combattants (F.N.A.C.A et U.N.C.) et le SOUVENIR FRANÇAIS avec ses missions bien précises, se sont déroulées avec la présence nombreuse de Nocéennes et de Nocéens.

Au cours de ces rendez-vous de l'histoire de notre pays, nous avons par l'érection d'une stèle 1939-1945, par la pose d'une nouvelle plaque mise à jour sur la stèle « INDOCHINE », le dévoilement d'une plaque au pied du Monument aux Morts de la Guerre 1914-1918 marquant le 90^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918, correspondant d'ailleurs à la disparition du dernier

poilu de la Grande Guerre et enfin par la plantation d'un « Arbre du Souvenir » dans le Square « Le Souvenir Français », à honorer non seulement nos concitoyens « MORT POUR LA FRANCE » au cours des différents conflits, mais également celles et ceux qui dans la résistance à l'ennemi ont perdu la vie que ce soit sur notre sol lors des combats de la Libération ou dans les camps de concentration nazi.

Nous n'avons pas oublié non plus, nos compatriotes qui sont tombés au « Champ d'Honneur » lors de la Guerre de 1870-1871 à la mémoire desquels en 1886 un Monument spécifique a été érigé au Plateau d'Avron. Une plaque narrant succinctement cette période a été dévoilée afin que nos concitoyens mais également les visiteurs extérieurs puissent prendre connaissance de ce qui s'est passé à cette époque.

Dans un autre domaine, au cours de deux réceptions plus d'une centaine de Nocéennes et Nocéens, récipiendaires de la médaille du travail ont été honorés par la municipalité.

Enfin, nous avons poursuivi le remplacement et la transformation d'une partie des décorations lumineuses de Noël par des produits de basse consommation.

Pour cette année 2009, les mêmes cérémonies commémoratives sont programmées.

Nous accueillerons comme il se doit le cortège porteur de la « FLAMME SACREE » se rendant de l'Arc de Triomphe à VERDUN, fin du mois d'octobre.

Deux réceptions se dérouleront en mairie pour les récipiendaires de la Médaille d'Honneur du Travail de l'année.

Nous poursuivrons aussi :

- le programme de mise aux normes économiques d'une autre partie du matériel de décorations lumineuses des Fêtes de fin d'année.
- l'entretien et le suivi des monuments, stèles et plaques commémoratifs.

Notre collaboration avec le Souvenir Français dans le cadre de la loi du 31 juillet 1920, pour ce qui est aussi de l'entretien voire de la réfection des tombes délaissées par les familles au Carré Militaire du Cimetière ou dans des divisions de ce dernier.

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre FACON, Conseiller Municipal délégué aux affaires générales, à l'état-civil, au cimetière et aux nouvelles technologies,

2009 sera une année charnière pour le service de l'Administration Générale et de l'Etat Civil. Deux raisons majeures sont à invoquer.

Tout d'abord, le remplacement de certains ordinateurs dans ce service multifonctionnel, leur mise en réseau, et ensuite, le choix de la dématérialisation des demandes d'actes qui nécessitera certains petits aménagements et investissements matériels.

Ce nouveau dispositif permettra à chaque agent d'accéder indifféremment à toutes les applications métier, offrant ainsi un service amélioré aux administrés. Tous les guichets pourront prendre toutes les opérations, dans une logique du guichet unique.

Ensuite, nous mettrons en place, dans le courant du deuxième trimestre, et ceci en collaboration avec la Préfecture, le dispositif qui permettra la délivrance des nouveaux passeports dits biométriques.

Une sécurité nettement renforcée, un service amélioré, moins de retours de dossiers refusés, tels sont les objectifs de ce système particulièrement novateur, avec la volonté de toujours mieux satisfaire les citoyens.

Ces projets seront accompagnés de formations adaptées, moment nécessaire à la maîtrise de nouveaux outils.

Je ne terminerai pas sans évoquer le cimetière, lieu de recueillement pour beaucoup de Nocéens.

D'une part, avec une allée complète refaite en 2008 le cimetière mérite le label de cimetière bien entretenu. Ce sentiment est d'ailleurs largement partagé par la population.

D'autre part, 2009 verra aussi l'extension des caves urnes.

En résumé, un service de l'administration générale résolument tourné vers l'avenir avec un réel plus apporté par les technologies de l'information et de la communication, voilà ce que je vous propose pour cette année 2009.

III. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE MAJORATION ET INTERETS DE RETARD NON PAYES. PC 04906C0054 – SC 44, AVENUE FOCH A NEUILLY-PLAISANCE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint délégué aux finances,

En application des dispositions de l'article L-251 A du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme.

Monsieur le Trésorier Principal du Raincy a transmis à la Ville de Neuilly-Plaisance, une demande de remise gracieuse de la SCCV 44 Avenue FOCH à NEUILLY – PLAISANCE. L'administré explique qu'une erreur d'adressage ne lui a pas permis de recevoir à temps la mise en recouvrement du rôle de la taxe d'urbanisme. Pour information, la SCCV s'est acquittée par anticipation (début février 2009) de la deuxième échéance de 13.321 € prévue pour le 22 janvier 2010.

Les intérêts de retard s'élèvent à 392 €.

Monsieur le Trésorier Principal du Raincy a émis un avis favorable à cette demande.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ACCEPTE la demande de remise gracieuse de majoration et intérêts de retard du PC 04906C0054 au nom de la SCCV 44 Avenue FOCH à Neuilly - Plaisance.

IV. ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUE AU 76, AVENUE DU MARECHAL FOCH APPARTENANT A LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles ALOY, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme, au développement durable, au cadre de vie et à la sécurité alimentaire,

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis a fait savoir à la commune qu'elle souhaitait vendre son immeuble sis au 76, avenue du Maréchal Foch.

La commune a répondu favorablement à cette proposition, l'acquisition de ce bien pouvant permettre l'installation de services municipaux dans un immeuble adapté à cet usage, comprenant trois niveaux et une surface utile déclarée de plus de 400 m².

Après échanges entre les parties sur la valeur vénale de cette propriété, un accord a été trouvé sur le prix de 514 000 euros.

Ce prix a été validé par le service FRANCE DOMAINE par avis du 17 décembre 2008.

Afin que les Nocéens puissent toujours bénéficier des services de la C.P.A.M, la ville s'est engagée à trouver des locaux permettant d'accueillir le public deux jours par semaine permettant ainsi de maintenir une offre de service de proximité.

Compte tenu de l'intérêt général d'acquérir la propriété de la C.P.A.M,

En conséquence, le Conseil Municipal par 25 voix pour et 5 abstentions,

- **ACQUIERT** par voie amiable la propriété bâtie sise au 76, avenue du Maréchal Foch appartenant à la C.P.A.M de la Seine-Saint-Denis, parcelle cadastrée section C N°3391, d'une contenance de 1187 m², au prix de 514 000 euros, l'immeuble devant être libre au jour de la vente et être conforme au niveau des rejets des installations intérieures d'assainissement.

- **DIT QUE** les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au Budget Primitif 2009 sous l'imputation 71-2138.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire-Adjoint dûment habilité à signer tout acte, en particulier notarié, se rapportant à l'exécution de la présente décision.

V. AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UN LOCAL TECHNIQUE DE MAINTENANCE DU BASSIN LAMARQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles ALOY, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme, au développement durable, au cadre de vie et à la sécurité alimentaire,

La commune de Neuilly-Plaisance a engagé les travaux de réalisation du bassin de retenue enterré LAMARQUE d'un volume de 1 400 m³, se situant Voie Lamarque, au Nord de la rue Faidherbe.

Ce bassin nécessite la construction, à proximité du bassin, d'un local technique de maintenance d'une surface d'environ 35 m² qui intégrera également des toilettes publiques.

La construction de ce local technique nécessitant un permis de construire,

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint dûment habilité à signer la demande de permis de construire, ainsi que tout acte s'y rapportant, pour la construction du local technique de maintenance du bassin LAMARQUE.

VI. CESSION DU BUS COMMUNAL IMMATRICULE 92 NP 93

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean PERROT, Maire-Adjoint délégué aux services et aux travaux,

La Ville de Neuilly-Plaisance a acquis le 19 juin 1991 un bus de marque Renault type TN4H, immatriculé 92 NP 93.

Celui-ci est classé en tant que bus de collection, sa première mise en circulation datant du 7 octobre 1946.

La ville n'utilisant plus ce véhicule, elle souhaite le céder à titre gratuit ou onéreux à toute personne physique ou morale qui souhaiterait l'acquérir.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** que le bus de marque Renault type TN4H, immatriculé 92 NP 93 soit sorti de l'inventaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Sénateur-Maire à signer le certificat de cession pour le bus et/ou tout autre document nécessaire.
- **DIT QUE** le bus sera cédé à titre gratuit ou à titre onéreux à toute personne physique ou morale qui souhaiterait l'acquérir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.